

**DATE DU CONTRÔLE** 

ADRESSE DU CONTRÔLE

#### CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

**EXEMPLAIRE ORIGINAL** 

07/10/2024 (9:40 - 10:20) AGENT VISITEUR Mathieu Chabeau Rue sous le Bois 168 - 7110 La

TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)

TVA BE0536501654



RÉF. 19/2024/79541/01:1



### DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Type de locaux Obiet du contrôle Propriétaire Responsable des travaux Dérogations applicables/appliquées

Unité d'habitation (maison)

Rue sous le Bois 168 - 7110 La Louvière



#### DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	33633750
Index jour/nuit	101536,7/
Type de coupure générale	Teco
Câble compteur - tableau	VFVB 6mm²
Tension nominale de service	230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	15A

### → CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position Pas Ol					Pas OK	Nombre de tableaux 1	Nombre de circuits 11
Circuits	1 disj 2P	9 disj 2P	1 disj 2P	1 disj 2P			
Protection	C16A	C20A	C25A	C32A			
Section (mm²)	2,5	1,5/2,5	2,5	6			
Conclusion	OK	Pas OK	Pas OK	OK			
Les fondations datent			D'avant le	1/10/1981		Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Type d'électrode de terre			Piquets			Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test pas
Résistance de dispersion de la prise de terre $(\Omega)$ 3			38,4				oK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE			Pas OK			Fixation/Etat/Détérioration matériel	Pas OK
Test de continuité			Pas concl	uant		Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	Pas OK
						Protection contre les contacts directs	Pas OK
Contrôle boucle de défaut			Concluan	τ		Résistance générale d'isolement (MΩ)	0,06
Protection contre les contacts indirects			Pas OK			Adéquation DPCDR – prise de terre	Pas OK
						Adéquation protections surintensités – sections	Pas OK

Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans

Circuits en défauts d'isolement

la cuisine - la / les chambre(s) - le garage - les éclairages de classe 1 Le 5ème disjoncteur du raildin du haut en partant de la gauche.

# **CONCLUSION: NON CONFORME**

A la date du 07/10/2024, l'installation électrique de Rue sous le Bois 168 - 7110 La Louvière n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8

septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 07/10/2025.

### Signature de l'agent





5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be

(+32) 02 88 02 171



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

**EXEMPLAIRE ORIGINAL** 

RÉF. 19/2024/79541/01:1

#### > LISTE DES INFRACTIONS

- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. - 3.1.3.3.a Les circuits, les appareils de coupure et/ou les dispositifs de protection ne sont pas
- repérés de manière claire et visible. 3.1.3. Le ou les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne fonctionnent pas après avoir actionné le bouton « test ». 5.3.5.3.;6.4.6.4.;6.5.7.2.
- Des circuits alimentant des machines à laver/séchoir/lave-vaisselle ne sont pas subordonnés à un dispositif différentiel à haute ou très haute sensibilité. - 4.2.4.3.b
- Le câble d'alimentation du tableau principal n'est pas conforme. 4.4.1.5.; 4.3.3.; 5.2.7. Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit. - 5.2.9.
- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement. - 5.2. La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante. - 6.4.5.1.
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. - 6.4.6.4.;6.5.7.2.

  Du matériel électrique est présent dans un/des volume(s) qui ne lui est/sont pas autorisé(s) de la salle de bains/de douche. - 7.1.5.3.
- Les liaisons équipotentielles supplémentaires dans la salle de bain pour toutes les parties métalliques simultanément accessibles et les conducteurs de protection de tous les appareils et machines électriques ne sont pas réalisées. 4.2.3.2.;5.4.4.2.;7.1.4.4.;8.2.1.
- Une machine à laver et/ou assimilé est raccordée via un cordon multiprise. 5.2.6.2. La connexion d'appareils d'éclairage n'est pas correcte. 5.3.4.2.

- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. -3.1.2.:6.4.6.:6.5.7.:9.1.2
- Le degré de protection d'enveloppe(s) n'est pas au moins égal à IPXX-B. -4.2.2.1.;4.2.2.3
- Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute ou très haute official de protection a count differentier estatue a flatte of the shall est protection as comme if se doit certains circuits où l'eau est présente (facteur d'influences externes AD2 ou plus = locaux humides). - 4.2.4.3.
- La section des conducteurs n'est pas adaptée au calibre des disjoncteurs et des fusibles. - 4.4.1.5.
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique.

Tél.

- Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions.
- Le conducteur principal de protection doit être repéré par la combinaison de couleur
- jaune/vert. 5.1.6.2. La résistance de dispersion de la prise de terre est supérieure à 30 Ohm. Il faut l'abaisser. Si ce n'est possible, et qu'elle ne dépasse pas 100 Ohm, des mesures complémentaires selon la sous-section 4.2.4.3.b doivent être prises. - 4.2.4.3.b
- L'interdiction de supprimer, d'altérer ou de détruire la protection contre les chocs électriques par contacts directs ou indirects, ou tout système de protection de l'installation électrique, n'est pas respectée. - 9.5. Les éclairages définitifs doivent être présents. 4.2.4.3.a.
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. - 4.2.3.2.;5.4.4.1.;8.2.1.
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant il faut placer des globes, des caches, des couvercles
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. - 1.4.

#### **REMARQUES**

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres
- Les schémas unifilaires et plans de position doivent renseigner l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas.
- L'installation n'est pas entièrement accessible. Tous les locaux n'ont pas pu être
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus
- Les plans et schémas seront à adapter en fonction des travaux de mise en conformité qui seront réalisés
- L'habitation étant meublée et les plans n'avant pas été fournis, il se peut que tout n'a pu être vérifié
- Il faut prévoir les accessoires de scellée du dispositif différentiel de tête.

#### Rappel sur les prescriptions réglementaires :

- Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :
  a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
  b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension

- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés; c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire; d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant; e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques; f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique; g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique. h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 19/2024/79541/01:1

→ ANNEXES







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 19/2024/79541/01:1

→ ANNEXES







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

**EXEMPLAIRE ORIGINAL** 

RÉF. 19/2024/79541/01:1

→ ANNEXES







Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles
N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 19/2024/79541/01:1

→ ANNEXES



